

Le 7 novembre 1455 à Notre-Dame de Paris, on vit ce jour-là une vieille paysanne en habits de deuil se jeter aux pieds des prélats qui l'avaient convoquées, tendant tantôt à l'archevêque de Reims, tantôt à l'évêque Paris, l'Inquisiteur du royaume, le rescrit pontifical qui l'autorisait à demander la révision du jugement de sa fille. Car cette dame s'appelait Isabelle Devouton, plus connue sous le nom de Romée, et était l'épouse de Jacques d'Arc.

Isabelle Romée venait implorer la réhabilitation de Jeanne d'Arc. Les premiers actes de la procédure, avaient eu lieu cinq ans plus tôt, en 1450, lorsque Charles VII, avait ordonné à Maître Guillaume Bouillé, d'entreprendre une enquête sur les circonstances de la condamnation de Jeanne. L'enquête de Maître Guillaume Bouillé, avait fait ressortir clairement les vices du premier procès et esquissé à l'avance toute la procédure qui devait être suivie.

On imagine l'émotion des Rouennais ; il n'y avait pas encore vingt ans que, le mercredi 30 mai 1431, Jeanne avait subi le dernier supplice sur la place du Vieux-Marché, et que le bourreaux avait dispersé ses cendres dans la Seine, après avoir vainement tenté de réduire son cœur en cendres.

Les trois principales têtes du procès avaient disparu de la scène : Cauchon était mort subitement en 1442, tandis qu'on lui faisait la barbe ; l'archevêque de Rouen, avait du fuir lors du soulèvement de 1436 ; et son bras droit, Jean d'Estivet, avait été trouvé mort dans un égout de Rouen et enfin Nicolas Midy, selon Boisguillaume aurait été frappé de la lèpre quelques jours après la mort de Jeanne.

« Tous ceux qui furent coupables de la mort de Jeanne moururent de mort fort honteuse » dira, lors de son interrogatoire, le notaire Guillaume Colles. Mais des témoins nombreux et haut placés survivaient, et c'est parmi eux que furent choisis les témoins appelés à déposer à cette enquête d'information.

Frère Martin Ladvenu, dominicain, qui avait assisté Jeanne comme confesseur durant tout le procès et jusqu'au dernier moment.

Frère Isambart de la Pierre, qui raconte comment il est allé chercher sur sa demande « en l'église prochaine » la croix qu'elle eut en mourant « continuellement devant sa vue. » Il raconte aussi comment il avait conseillé à Jeanne, ému devant les interrogatoires de se soumettre au concile de Bâle, sur quoi l'évêque de Beauvais lui cria :

« Taisez-vous, par le diable ! »

Guillaume Manchon, curé de la paroisse de Rouen, qui avait été, avec Guillaume Colles, dit Boiguillaume, l'un des deux notaires du procès de condamnation.

Le curé de Candé-le-Vieux, Jean Massieu qui fut clerc de Jean Benedicite (Jean d'Estivet) ; et enfin Jean Beaupère, chanoine de Rouen et second de Cauchon.

Guillaume d'Estouteville fut envoyé, en 1451, à la cour de France ; c'était un français de très haute naissance, parent de Charles VII et qui plus est, Normand.

L'interrogatoire des témoins commença le mardi 2 mai 1452 et quand tous furent entendus, le procès allait s'ouvrir ; c'est à ce moment, comme cité plus haut, qu'intervient la mère de Jeanne d'Arc qui brandissait l'autorisation du pape pour l'ouverture du procès de réhabilitation.